



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025/2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES

DETECTION DES JEUNES U13F (Joueuses nées en 2013)
« 4 – RENCONTRE SELECTION SOMME-AISNE / OISE »

LIEU : LASSIGNY

STADE AURELIEN HENOT

58 RUE DE LA MISACARD – 60130 LASSIGNY

Surface de jeu : **SYNTHETIQUE**

MERCREDI 11 MARS 2026

HORAIRE RDV : 14H15

DEBUT DE LA RENCONTRE 15H30

LISTE DES JOEUSES CONVOQUEES

AMIENS FC	GHOUMINI HIND (mil)
AMIENS SC	<u>DUVAL CAPUCINE (GB)</u> – ANDASMAS LAIYNA (mil) - REZIGA MARWA (mil)
ENT LE TITRE S. F.	GHYS MAYALINE (mil)
SC ABBEVILLE	TAVERNIER LUCILE (def – mil)
+ 6 JOEUSES SELECTION AISNE.	
ENCADREMENT	TERNISIEN JULIE – CARON BAPTISTE – LELONG GRAZIELLA

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|----------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
|---|----------------|

• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	